



HAL
open science

**Le Scribe face au texte. Regards sur quelques cas de
doute et sur des formes de pensée philologique au
Moyen Âge**

Jean-Baptiste Camps

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Camps. Le Scribe face au texte. Regards sur quelques cas de doute et sur des formes de pensée philologique au Moyen Âge. *Questes: revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, 2012, 23, pp.65-84. halshs-00719036

HAL Id: halshs-00719036

<https://shs.hal.science/halshs-00719036v1>

Submitted on 18 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Scribe face au texte. Regards sur quelques cas de doute et sur des formes de pensée philologique au Moyen Âge

Jean-Baptiste CAMPS

La question du doute chez les scribes relève à la fois de l'histoire de la philologie et de la « psychologie des scribes » – ou *scribal behaviourism* pour prendre un terme anglo-saxon. En dépit de son importance dans notre compréhension du Moyen Âge, ce domaine est peut-être encore trop peu étudié, comme le note Keith Busby pour qui, si peu de spécialistes de l'ancien français ont pris en considération le comportement des scribes, « il est de la plus grande importance de chercher à établir leur comportement vis-à-vis du texte qu'ils copiaient, car cela peut nous apprendre beaucoup sur l'attitude médiévale à l'égard du langage et de l'autorité »¹. Lorsque le comportement des scribes a été étudié en détail, c'est plutôt dans la perspective de la critique textuelle à proprement parler. On rencontre plus aisément des typologies des erreurs des scribes – comme celle, très imposante, du *Manuel de critique verbale* de Louis Havet² que Bernard Cerquiglini qualifie de « traité de criminologie et manuel de psychologie clinique du scribe »³ – que de leurs corrections.

Les termes du problème

Si le scribe copiait vraisemblablement de façon quelque peu automatique par mots ou groupes de mots, il était toutefois conscient que la

¹ « [...] it is of the utmost importance to try and establish how they behaved with respect to what they were copying, for this can tell us much about the medieval attitude to language and authority » (Keith BUSBY, *Codex and Context : Reading Old French Verse Narrative in Manuscript*, Amsterdam, Rodopi, « Faux titre », 221-222, 2002, 2 vol., p. 61. Nous traduisons).

² Louis HAVET, *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris, Hachette, 1911.

³ Bernard CERQUIGLINI, « Éloge de la variante », *Langages*, 17 (1983), p. 25-35 (cit. p. 30).

raison pour laquelle il copiait le texte était qu'il soit lu par ses contemporains ; s'il n'endossait pas cette responsabilité avec autant de sérieux qu'un éditeur moderne, il sentait qu'il était de son devoir de corriger le manuscrit⁴. Au cours de la copie, alors que le scribe tente, tant bien que mal, d'identifier des mots qui lui paraissent corrects et parfois de dégager une tournure qui lui paraît faire sens, il peut être amené à intervenir pour « corriger » les graphies afin de les faire correspondre à la norme du temps ou bien pour tenter de restaurer un texte lacunaire, effacé ou jugé incorrect⁵. Copiant un manuscrit des *Lettres* de Pline, vraisemblablement en *scriptio continua*, et qui pourrait être proche du fragment *II* du début du VI^e siècle, en onciale⁶, le scribe rencontre le passage suivant : « [...] accipiam a socru, cuius arca non secus ac mea utor »⁷. Trouvant « SECUSACMEAUTOR », le scribe lit « ME AUTOR ». Pensant le deuxième mot incorrect, il corrige en « ME AUCTOR » : il est alors satisfait d'avoir deux mots qui existent, même si ceux-ci ne veulent rien dire dans le contexte de la phrase⁸. Saint Jérôme lui-

⁴ Voir Selatie Edgar STOUT, « The Mind of the Scribe », *The Classical Journal*, 22 (1927), p. 405-417, et en particulier p. 406.

⁵ Selatie Edgar Stout donne un exemple de ces corrections (voire modernisations) des graphies, celui du mot latin *epistula*, emprunt au grec *ἐπιστολή* mais dont la forme *epistula* (avec *u*) est pourtant vraisemblablement la forme latine régulière, dont devait user Pline. Au IX^e siècle, l'intérêt pour le grec aurait mené à la redécouverte de l'étymon et à l'hypercorrection en *epistola*. Il cite le cas d'un manuscrit du IX^e siècle de Pline, dans lequel le scribe écrit *epistula* dans les deux premiers tiers du livre (n'y écrivant qu'une seule fois *epistola*), avant de décider que la seconde forme est correcte et de l'employer sans exception aucune jusqu'à la fin de l'ouvrage (*ibid.*, p. 407-409).

⁶ Cf. figure 1, p. 83. Ce fragment de six folios va du Livre II, XX 13 au Livre III, v 4. Il est visiblement lié à *BF* et pourrait en réalité être un fragment du *Codex Parisinus* perdu. Cf. Elias Avery LOWE et Edward Kennard RAND, *A Sixth-Century Fragment of the Letters of Pliny the Younger. A Study of Six Leaves of an Uncial Manuscript Preserved in the Pierpont Morgan Library, New York, Washington, Carnegie Institution of Washington*, « Carnegie Institution of Washington. Publication », 304, 1922.

⁷ « [...] je recourrai à ma belle-mère, au coffre de laquelle je puise comme au mien » (« Lettre à Calvisius Rufus », in *Pline le Jeune, Lettres*, t. I, Livre 3, XIX 8, Hubert ZEHNACKER (éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres, « Collection des universités de France. Série latine », 391, 2009, p. 101).

⁸ Cf. Selatie Edgar STOUT, « The Mind of the Scribe », art. cit., p. 411. Cette erreur est commune à au moins un manuscrit (*V*) de la famille « des neuf livres » et à au moins deux de la famille « des cent lettres » (*BF*). D'après l'édition de Hubert ZEHNACKER

même stigmatise ce comportement des scribes « qui scribunt non quod inveniunt sed quod intelligunt, et dum alienos errores emendare nituntur ostendunt suos »⁹.

Il serait toutefois un peu injuste de limiter les interventions du scribe à ce type de corrections à la volée, faites sans que le doute y occupe une place particulièrement importante. Pour Keith Busby, les interventions du copiste de textes littéraires vernaculaires peuvent se situer au moins à trois niveaux : outre les corrections à la volée, au fur et à mesure d'une copie « en miroir » (une copie imitative sans intention marquée de remanier le modèle), elles peuvent également prendre la forme d'interventions après la copie, de « repentirs », ou enfin se placer à plus grande échelle et concerner alors « omission, interpolation et réécriture, comme moyens de concilier deux textes ou d'ajuster un texte aux goûts et aux attentes d'un public ou d'un client auquel il est destiné »¹⁰. Poser la question du doute du scribe, c'est aussi se demander quel était son regard sur son activité, sur sa responsabilité éventuelle face à ses futurs lecteurs, face au texte qu'il copiait. Laissons un instant la parole aux scribes.

Au sein des colophons qu'ils nous ont parfois laissés à la fin des manuscrits, les scribes, dans certaines formules fréquentes, expriment leur joie de finir la copie (« Explicit liber. Deo Gratias », « Finito libro, sit

(*Pline le Jeune, Lettres, op. cit.*, p. XXXII), *BF* dériveraient sans intermédiaire d'un manuscrit *β* perdu, qui dériverait de *II*, tandis que *MV* dériveraient d'un manuscrit *α* perdu, indépendant de *II*. Il est dès lors délicat d'expliquer comment la faute peut être commune à un seul des deux descendants conservés de *α* (*V* : *ac me auctor*) et aux deux descendants de *β* (*BF* : *hac me auctor*), à moins de supposer soit une correction du copiste de *M*, soit la même erreur non conjonctive commise indépendamment par deux scribes, option qui a la préférence de Stout.

⁹ « [...] qui écrivent, non ce qu'ils trouvent [dans leur modèle] mais ce qu'ils comprennent, et, en s'efforçant de corriger les erreurs d'autrui, révèlent les leurs » (SAINT JÉRÔME, *Epp.* 71, 5, in *Hieronimi stridonensis presbyteri opera omnia*, Jacques-Paul Migne (éd.), Petit-Montrouge, « Patrologia Latina Cursus Completus », 22, 1859, col. 671. Nous traduisons. La « Patrologia Latina Cursus Completus » sera désormais abrégée en « PL »).

¹⁰ « [...] omission, interpolation and rewriting as a means of reconciling one text with another or of adjusting a text to the tastes and expectations of an intended audience or customer » (Keith BUSBY, *Codex and Context...*, *op. cit.*, p. 64. Nous traduisons).

laus et gloria Christo »), lancent des anathèmes contre celui qui volerait le livre (« Qui furabitur per collum suspendetur »), se plaignent de la difficulté du métier de copiste (« Scribere qui nescit nullum putat esse laborem / Tres digiti scribunt et totum corpus laborat »), réclament du vin (« Explicit hic totum, de vino da mihi potum ») ou bien encore autre chose, comme dans le très fameux « Detur pro pena scriptori pulchra puella » (voire « Detur pro pena scriptori meretrix magna »). Ces formules, en réalité bien peu personnelles ou originales, sont même parfois recopiées telles quelles par des scribes peu vigilants. Le grand recueil des *Colophons de manuscrits occidentaux des origines au XVI^e siècle*, donne douze attestations de la dernière formule dont il a été question¹¹ et celles-ci sont en réalité bien plus nombreuses encore. Une thèse récente tend d'ailleurs à prouver que ces formules types se répartissent géographiquement et chronologiquement et possèdent chacune, en quelque sorte, leur tradition¹². Apparue au XIII^e et connaissant un développement important aux XIV^e et XV^e siècles, notre « Detur pro pena... » aurait ainsi pour origine le milieu des écoles parisiennes ; ses nombreuses variantes, toutefois, nous en apprennent beaucoup sur les goûts des copistes¹³ et quelques éléments peut-être plus personnels font parfois surface dans les altérations que subissent des formules traditionnelles. Les colophons faisant directement mention du doute sont assez rares, et ceux qui emploient *dubium* ou *dubitare* le font généralement pour en préciser l'absence (« Ergo non dubito quod placeam, legito »¹⁴). Généralement plutôt fiers de leurs compétences, du travail accompli, les scribes demandent souvent que l'on prie pour eux (« Qui scripsit scripta, manus eius sit benedicta »¹⁵), voire réclament de l'argent ou se plaignent d'en avoir trop peu reçu (« Pro tali precio nunquam plus scribere volo »¹⁶). Ils poussent parfois la dévotion à leur

¹¹ *Colophons de manuscrits occidentaux des origines au XVI^e siècle*, Bénédictins du Bouveret (éd.), Fribourg, (Suisse), Éditions universitaires, 1965-1982, 6 vol., vol. 6, p. 187-188, n^{os} 20578, 20581, 20582, 20587, 20588, 20589, ainsi que sous une forme légèrement différente 20583, 20585 et 20586.

¹² Lucien REYNHOUT, *Formules latines de colophons*, 2 vol., Turnhout, Brepols, 2006.

¹³ Lucien Reynhout note que les variantes « *Detur pro pena XV annorum pulchra puella* ou *Filia pro pena scriptori detur amena* [...] montrent le goût des copistes pour une certaine jeunesse », même si, malgré ce *topos*, « certains ne refusent pas les femmes mûres, *Detur pro penna scriptori pulchra femina*, ou adoptent une expression neutre *Detur pro penna scriptori pulchra amica* » ; tandis qu'on « identifie même parfois une personne apparemment réelle, l'amie ou la maîtresse du copiste, comme dans *Detur pro penna Michsnensi pulchra Sophia* ou *Detur pro penna scriptori nigra Rebecka* », d'autres « donnent même des détails sur leurs fantasmes, *Detur pro penna scriptori rasa puella* » (*ibid.*, vol. 1, formule 3, variantes A1, p. 116).

¹⁴ *Colophons de manuscrits occidentaux...*, *op. cit.*, vol. 2, 1967, p. 409, n° 22502.

¹⁵ *Ibid.*, n° 22607.

¹⁶ Thérèse GLORIEUX DE GAND, *Formules de copiste : les colophons des manuscrits datés*, Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er}, « Catalogues des expositions organisées à la Bibliothèque royale Albert I^{er} », 232, 1991, p. 38.

métier assez loin¹⁷. De façon plus générale, le regard sur leurs activités paraît conditionné en bonne part par la place des scribes dans la société¹⁸ : à la dévotion pour la communauté du scribe monastique, qui découle de la conscience de l'importance de sa tâche, fait pendant, chez le copiste professionnel, la fierté de ses compétences, que l'on retrouve dans deux colophons peu modestes dus à des scribes néerlandais travaillant en Italie, se clamant pape ou père des scribes (« Scripta per manus Petri condam Guielmi Vischer de Zeelandia, aliter papa scriptorum » ou bien encore « Jacobus Brielis, pater omnium scriptorum scripsit istam Lecturam »¹⁹).

En dépit de la coloration fanfaronne de certains colophons, certains scribes paraissent conscients de leurs lacunes, notamment face à la langue grecque, ou sont menés au doute par une conscience exacerbée de l'importance de leur tâche. Dans le préambule d'une description des terres du domaine d'Ecques (Pas-de-Calais) appartenant au chapitre de Saint-Omer, le rédacteur débute ainsi²⁰ :

Cum in dubiis *animum* vascillantem [s]ciscitat illud commune dictum : « Nichil est investigabile forti », idcirco mea *versatur* totalis intentio circa quedam in *territorio* et *dominio* ville de Eska *et aliarum* yeparum circumjacentium [...] latentia, [...].²¹

¹⁷ Ainsi le scribe Jacques de Cologne, qui mourut quelques mois après avoir achevé une copie de la *Vita sanctae Liedwigis* comme nous l'apprend le colophon d'une seconde main : « Scriptum et completum [...] per patrem Jacobum de Colonia, alias de Aldenarde, seniore domus duobus appositis berillis pro senio caligantibus sibi oculis, qui et eodem anno obiit [...] annos habens etatis fere lxxx^a » (« écrit et achevé [...] par le père Jacques de Cologne, alias de Oudenarde, doyen de la maison, portant deux besicles en raison de ses yeux obscurcis par son très grand âge, qui mourut la même année [...] ayant presque 80 ans d'âge », *ibid.*, p. 127).

¹⁸ Eef Overgaauw relève chez les scribes néerlandais en Italie cinq statuts principaux : étudiants qui copient des manuscrits pour eux-mêmes ou pour des étudiants plus riches ; membre de la *familia* d'un prince ; copistes de métier travaillant pour un libraire ou un commanditaire individuel ; membres d'une communauté religieuse (Voir Eef OVERGAAUW, « Les copistes vus par eux-mêmes : l'exemple des copistes néerlandais en Italie », in *Le Statut du scripteur au Moyen Âge*. Actes du XII^e Colloque scientifique du comité international de paléographie latine (Cluny, 17-20 juillet 1998), M.-C. HUBERT, E. POULLE, Marc H. SMITH (dir.), Paris, École des chartes, 2000, p. 325-332, et en particulier p. 326).

¹⁹ *Ibid.*, p. 332.

²⁰ Cf. figure 2, p. 84. Ce manuscrit, de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, est peut-être une copie d'un original plus ancien. Nous remercions Jean-Charles Bédague, archiviste paléographe, conservateur aux Archives nationales, pour cet exemple.

²¹ Le sens de ce passage, à première vue un peu obscur, doit peut-être être compris ainsi : « Comme ce fameux proverbe “Au fort, rien n'est impossible à découvrir” vient mettre à

On retrouve ce proverbe, en milieu flamand, dans l'*Alexandreide* de Gautier de Châtillon²². Ce scribe, qui avait vraisemblablement des lectures, et a peut-être rencontré l'œuvre de Gautier lors de sa formation scolaire, en fait ici usage (peut-être avec une certaine malice) pour souligner ses doutes avant d'entreprendre la description des terres du domaine d'Ecques. Il insiste sur l'importance de cette tâche :

[...] ut ad honorem summe et individue Trinitatis, beatissime Virginis Marie et sanctissimi confessoris beati Audomari, et pro communi utilitate totius ecclesie et capituli Sancti Audomari valeam divina inspirante gratia descriptionem dictorum territorii et domini ac etiam in eisdem formam cognitionis inducere modo quo potero clariori.²³

la question une âme vacillante dans le doute, mon intention tout entière est tournée vers les propriétés dissimulées dans le territoire et le domaine d'Ecques et autres dépendances (fermes ?) adjacentes ». Le terme d'*ypepa* est excessivement rare. Charles Dufresne Du Cange le définit comme *Locus vel prædium a majori dependens*, mais il ne connaît que notre seule attestation (Charles Dufresne DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm., Niort, L. Favre, 1883-1887, t. 8, 1887, col. 423a <http://ducange.enc.sorbonne.fr/YPEPA>). Ce terme est également attesté dans l'*Opus synonymorum* du grammairien JEAN DE GARLANDE (Jacques-Paul MIGNE (éd.), Petit-Montrouge, « PL », 150, col. 1584C), (« Est domus, atque doma, praesepe, domuncula, tectum, / Aedes, aedículas, habitacula, dic stationes, / His pastoforium, magalo, tuguria jungas, / Atque mapale, casa, sic ypepis, mansio juncta / Lar, et domicilium, quod tecti pars una vocatur »), ainsi que dans la *Reductio Normanie* de ROBERT BLONDEL au XV^e siècle (« ex ypepis, magalibus et pagis omni parte vulgus surgit », lib. III, cap. IV, et « Nempe evenit illustrem comitem de Claromonte ceterosque bellorum principes ypepa hospitari », lib. IV, cap. XV). L'éditeur le traduit par *ferme* (*Œuvres de Robert Blondel, historien normand du XV^e siècle*, Alexandre HÉRON (éd.), Rouen, A. Lestringant, 1891-1893, t. 2, p. 107, 223 et 372).

²² *Galteri de Castellione Alexandreis*, Marvin L. COLKER (éd.), Patavii, In aedibus Antenoreis, 1978, « Thesaurus mundi », 17, p. 267, lib. 10, v. 318-319. Gautier de Châtillon est né à Lille ou près de Lille vers 1135 et est mort vers 1179 ; l'*Alexandreis*, épopée sur la vie d'Alexandre le Grand, fut très utilisée comme texte scolaire et connut une diffusion assez importante ; on trouve d'ailleurs ce proverbe repris dans le florilège anonyme de sentences morales, peut-être daté du XIII^e siècle, connu sous le nom de *Polythecon* (voir *Polythecon*, Arpád Peter ORBÁN (éd.), Turnhout, Brepols, 1990, « Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis », 93, p. 212, lib. 9, v. 243-244).

²³ Cf. figure 2, p. 84. « [...] pour que, en l'honneur de la très haute et indivisible Trinité, de la très sainte Vierge Marie et du très saint confesseur saint Omer et pour l'utilité commune de toute l'église et chapitre de Saint-Omer, j'aie la capacité, par l'inspiration de la grâce divine, d'établir la description des dits territoire et domaine d'Ecques, et même la façon de les connaître, de la manière la plus claire que je pourrai ». Nous traduisons.

Ce préambule, avec sans doute une part de coquetterie et de jeu, et une part de formalisme, nous révèle toutefois qu'il y a, dans l'importance du rôle de celui qui manie l'écrit et des doutes qui peuvent l'assaillir, une forme de *topos*, pouvant donner lieu à des jeux plus ou moins littéraires.

Outre cette conscience, chez les scribes, de leur rôle et de la responsabilité qui repose sur leurs épaules, certains éléments peuvent influencer sur leurs réactions et sur la naissance potentielle du doute au cours de la copie. Keith Busby souligne ainsi que chaque scribe est confronté à la question du statut d'auteur (*authorship*) et à celle des textes attribués (*authorial texts*) de même qu'au modèle scribal particulier qu'il a en face de lui²⁴. La nature du texte copié est un des éléments cruciaux de ce rapport au modèle : textes sacrés ou profanes ne se voient pas affecter la même importance, notamment dans le cadre de la copie monastique. La notion d'autorité semble bien jouer un rôle de premier ordre : le comportement du scribe face à un texte attribué à un auteur illustre ne sera pas le même que celui face à un texte dépourvu d'*auctor* ou d'*auctoritas*, qu'il sera plus libre de se réapproprier, de transformer, d'ajuster aux goûts du moment. Cette opposition renvoie à celle que trace András Vizkelety entre *offener Text* et *geschlossener Text* entre texte ouvert, empreint d'oralité, remaniable à souhait, et texte fermé²⁵. Dans ce cadre s'insère la notion de variance, chère

²⁴ Keith BUSBY, *Codex and context...*, *op. cit.*, p. 60-61.

²⁵ András VIZKELETY, « Scriptor - redactor - auctor », in *Le Statut du scripteur au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 145-150 (cit. p. 145). On pourrait également la mettre en parallèle avec l'opposition entre une « tradizione quiescente », qui caractériserait plutôt les œuvres latines ou grecques, et une « tradizione attiva », propre aux textes romans à quelques exceptions près, que trace Alberto VÀRVARO dans « Critica dei testi classica e romanza, problemi comuni ed esperienze diverse », *Rendiconti della Accademia di Archeologia Lettere e Belle Arti*, 45 (1970), p. 73-117. Selon lui, « l'élément déterminant paraît être l'attitude du scribe eu égard au texte : dans la tradition quiescente, le copiste se sent en quelque sorte étranger au texte sur lequel il travaille et le respecte ; il commet des erreurs, hasarde peut-être des conjectures, mais toujours dans le but d'une restauration conservatrice. Dans la tradition active, en revanche, le copiste récrée son texte, le considérant actuel et "ouvert", de telle sorte que [...] il opère des interventions d'un genre quelque peu différent de ceux usuels dans la tradition quiescente : surtout des

à Bernard Cerquiglini, pour qui la « variance de l'œuvre médiévale romane est son caractère premier, altérité concrète qui fonde cet objet »²⁶. L'abondance des variantes et des interventions du scribe serait dès lors à prendre comme un « excès joyeux » : « Qu'une main fut première, parfois, sans doute, importe moins que cette incessante réécriture d'une œuvre qui appartient à celui qui, de nouveau, la dispose et lui donne forme »²⁷. Dans ce contexte mouvant, on peut se demander du *scriptor* « quand et comment son activité de scribe (*Schreibertätigkeit*) sur la copie d'un texte va plus loin, et le qualifie comme *rédacteur* ou, le cas échéant, comme *auteur* »²⁸.

Si ce doute du scribe est vraisemblablement multiforme, l'on peut d'ores et déjà en définir deux catégories principales : doute du scribe par rapport au modèle qu'il a devant les yeux – dont fait partie le doute que nous qualifierions de « philologique », mais pas exclusivement – et doute par rapport au texte qu'il est lui-même en train de copier, que l'on peut parfois théoriser comme un doute du scribe par rapport à ses propres connaissances ou capacités.

L'héritage de la philologie tardo-antique

Bénéficiant de l'héritage double de la philologie appliquée, entre le I^{er} et le VI^e siècle, à la fois aux textes sacrés (la Bible en premier lieu) et aux textes profanes classiques, le Moyen Âge, d'après Gian Carlo Alessio,

[...] connaît et pratique l'équivalent, selon les principes et méthodes auxquels le temps pouvait consentir, de ce que nous qualifierions d'« édition critique » : une tentative

innovations qui lui paraissent améliorer le texte, par exemple en le rendant plus lisse ou plus « contemporain », et qui donc n'obéissent pas à des intentions de restauration » (*ibid.*, p. 87. Nous traduisons).

²⁶ Bernard CERQUIGLINI, *Éloge de la variante : histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, 1989, « Des Travaux », 8, p. 62.

²⁷ *Ibid.*, p. 57.

²⁸ « [...] wie und wann seine Schreibertätigkeit über das Kopieren eines Textes hinausgeht und ihn als *Redaktor* oder in gewissen Fällen als *Autor* qualifiziert » (András VIZKELETY, « Scriptor - redactor - auctor », art. cit., p. 145. Nous traduisons).

d'expurger le texte d'une œuvre des altérations qu'une tradition manuscrite ininterrompue y avait introduites et de pourvoir en remplacement, ou en alternative, une *veritas* textuelle qui soit jugée un reflet plus fidèle de la volonté des auteurs.²⁹

Dans ce double héritage, s'il est une personnalité qui joue le rôle de référence suprême pour la philologie médiévale, c'est celle de saint Jérôme, éditeur de la Bible³⁰, dont les écrits forment une des sources majeures de la tradition de la critique textuelle au Moyen Âge. Dans les *Préfaces* qu'il écrit aux livres de la Bible, saint Jérôme se livre à une série de réflexions sur les copistes et la critique qui sont au fondement de la pensée médiévale dans ce domaine ; il relève notamment que « tot enim sunt exemplaria quot paene sunt codices », blâmant les scribes qui « de inemendatis inemendata scriptitant »³¹, constats souvent repris par la suite³².

Cet héritage double engendre, dans l'attitude des correcteurs travaillant entre les IX^e et XIII^e siècles, deux approches différentes :

[...] la première, construite par les grammairiens, les

²⁹ « [...] conosce e pratica l'equivalente, realizzato coi principi e i metodi che il tempo poteva consentire, di ciò che definiamo "edizione critica" : un tentativo di espungere dal testo di un'opera le alterazioni che una ininterrotta tradizione manoscritta vi aveva introdotto e di porvi in sostituzione o in alternativa una *veritas* testuale che fosse giudicabile più fedele specchio della volontà degli autori » (Gian Carlo ALESSIO, « Edizioni medievali », in *Lo Spazio letterario del Medioevo, 1. Il Medioevo latino*, III, *La Ricezione del testo*, Guglielmo CAVALLO (dir.), Rome, Salerno, 1995, p. 29-58 (cit. p. 38. Nous traduisons).

³⁰ Ce rôle central se reflète dans l'organisation des Bibles qui débutent par la lettre de Jérôme à Paulin, souvent accompagnée, dans les Bibles enluminées du XIII^e siècle notamment, par une représentation de saint Jérôme éditant la Bible, quand il n'est pas représenté au début de chaque livre, comme c'est notamment le cas dans une Bible bolognaise du XIV^e siècle (Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 1177).

³¹ « il y a à peu près autant de modèles qu'il y a de livres » (SAINT JÉRÔME, *Praef. in Evangel.*, Jacques-Paul MIGNE (éd.), Petit-Montrouge, « PL », 29, col. 558) et « écrivent sans cesse des textes fautifs à partir de textes fautifs » (SAINT JÉRÔME, *Praef. in lib. Paralip.*, Jacques-Paul MIGNE (éd.), Petit-Montrouge, « PL », 29, col. 424). Nous traduisons.

³² Au XII^e siècle, NICOLAS MANIACUTIA parle dans son *Suffraganeus bibliothecae* de textes « scriptorum vitio depravata et de inemendatis inemendatiora sunt edita » (« corrompus par le vice des scribes, et à partir de textes fautifs, des textes encore plus fautifs sont publiés », Gian Carlo ALESSIO, « Edizioni medievali », art. cit., p. 38-39, n. 16. Nous traduisons).

commentateurs et les correcteurs des textes littéraires profanes ; la seconde, qui se différencie de la première non pas tant dans la méthodologie que dans le plus grand engagement théorique, inductif, sur l'action critique, propre aux correcteurs et traducteurs de la Bible et saint Jérôme en particulier.³³

Pour ce qui est des textes sacrés, le Moyen Âge peut se distinguer par une grande rigueur dans ses tentatives d'édition³⁴ : c'est bien sûr surtout le cas pour la Bible, et notamment parce que Dieu est à l'origine du texte, et qu'il ne peut pas se contredire lui-même ni changer d'avis. Il en va de même pour ses prophètes. C'est d'ailleurs ce que dira explicitement Nicola Maniacutia, dans son *Libellus de corruptione et correptione Psalmorum* : « Utrumque verum esse non potest, cum propheta diversus a se ipso non fuerit »³⁵. Si Dieu et prophètes ne doutent pas, n'hésitent pas, alors toutes les hésitations sont introduites par l'homme. La quête d'un texte corrigé prend alors le sens d'une démarche religieuse, de foi : il s'agit de trouver le véritable message divin, débarrassé des impuretés que les péchés scripturaires des hommes y ont progressivement introduit, la faute du scribe devenant risque d'hétérodoxie, d'hérésie.

Dans ces éditions de textes sacrés, deux attitudes peuvent être délimitées. Si la première vise à la correction du texte, en se basant sur la collation des différents manuscrits, l'autre prend le parti d'effectuer une recension complète des variantes, laissant ainsi au lecteur la possibilité de choisir lui-même. C'est le parti adopté par les moines Grimaldus et Tatto qui, dans la lettre accompagnant le manuscrit de la règle de saint Benoît qu'ils envoient à leur maître Regimbert de Reichenau, concluent en disant

³³ « [...] l'una costruito dai grammatici, dai commentatori e dai revisori dei testi letterari profani, l'altro, che si differenzia dal primo non tanto nelle metodologia quanto nel maggiore impegno teorico, induttivo, sul fare critico, proprio dei correttori e traduttori della Bibbia, di Girolamo in particolare » (*ibid.*, p. 37. Nous traduisons).

³⁴ *Ibid.*, p. 44.

³⁵ « L'un et l'autre ne peuvent être vrais, puisque le prophète n'a pu différer d'avec lui-même » (Vittorio PERI, « *Correctores immo corruptores* : Un saggio di critica testuale nella Roma del XII secolo », *Italia medioevale e umanistica*, 20 (1977), p. 19-125, [cit. p. 96. Nous traduisons]).

« Hoc egimus desiderantes vos utrumque et secundum traditionem patris etiam modernam habere. Eligite vobis quod desiderabili placuerit animo »³⁶. Dans ce sens, cette volonté de rigueur médiévale peut se prétendre supérieure à la philologie antique. Une glose marginale du IX^e ou X^e siècle dit ainsi des Anciens que « Scripturarii veteres scriptores erant qui venale codices faciebant [...] unde corrupti inveniuntur libri, qui non eos excutiebant nec recensebant cum aliis »³⁷. Il est vrai que les éditeurs tardo-antiques des textes classiques n'expliquent généralement pas leurs corrections ni ne présentent les principes de leur révision du texte (à quelques rares exceptions près), même s'ils signalent parfois l'absence d'exemplaire de collation ou le manuscrit de base, si l'on peut dire, qu'ils ont choisi³⁸. Toutefois, malgré la revendication du commentateur précédemment évoqué, dès que l'on sort du domaine des textes sacrés, et même en ce qui concerne les textes latins classiques, la critique du texte ou l'établissement d'un apparat de variantes reste au Moyen Âge une préoccupation secondaire³⁹.

³⁶ « Nous avons agi ainsi en souhaitant que vous disposiez à la fois [d'une version] conforme à la tradition et [d'une version] moderne. Choisissez pour vous celle qui conviendra au désir de votre esprit » (Gian Carlo ALESSIO, « Edizioni medievali », art. cit., p. 41. Nous traduisons. Voir l'édition de Jacques-Paul MIGNE, Petit-Montrouge, « PL », 121, col. 925).

³⁷ « Les copistes anciens étaient des scribes qui faisaient des livres pour les vendre [...] ; c'est pourquoi l'on trouve des livres corrompus, puisqu'ils ne les examinaient pas avec soin ni ne les comparaient à d'autres » (Giorgio PASQUALI, *Storia della tradizione e critica del testo*, Florence, F. Le Monnier, 1934, p. 147. Nous traduisons).

³⁸ « Emendavi sine antigrapho » (« j'ai corrigé sans copie ») chez Persio de Montpellier, ou « emendavi sine exemplario » (« j'ai corrigé sans exemplaire ») dans la souscription d'un texte de Végèce, ou bien encore « de codice fratris Hierii » (« du livre de frère Hierus ») pour un texte du pseudo Quintilien ou « contra codicem Renati » (« contre le livre de Renatus ») pour un texte de Boèce (Gian Carlo ALESSIO, « Edizioni medievali », art. cit., p. 39. Nous traduisons).

³⁹ Les exceptions sont concentrées en bonne part autour du IX^e siècle et liées au contexte de la Renaissance carolingienne : chez Loup de Ferrières qui s'est lancé dans une entreprise de correction et révision des textes classiques (épîtres de Cicéron, notamment), Valafriid Strabon ou encore Florus de Lyon. La conscience du caractère fautif d'un grand nombre de copies et le souhait d'avoir un texte corrigé paraissent toutefois avoir constitué une tendance persistante, comme le relève Birger MUNK-

Cette tendance se renforce lorsque l'on s'éloigne des textes à valeur d'autorité, et que l'on se penche sur des textes latins purement littéraires, et à plus forte raison encore sur les textes littéraires en langue vernaculaire : l'oralité (présumée) de bon nombre de ces textes, le peu de considération dont ils jouissent longtemps dans les milieux lettrés ou plutôt leur absence de valeur d'autorité ne sont pas des facteurs favorables à un soin particulier porté au respect de l'œuvre. Parfois, bien au contraire, l'esthétique médiévale de la variance et les fonctions de la littérature vernaculaire paraissent plutôt commander que l'on modifie le texte, qu'on le transforme, qu'on le réécrive, qu'on l'adapte aux goûts du moment, au public ou au commanditaire envisagé. Dès lors, on peut se questionner sur l'existence même d'une forme de doute chez les copistes concernant les textes littéraires vernaculaires. Si ce doute existe, il prend peut-être une forme différente de celle d'un doute philologique à proprement parler, et nous allons tenter de voir, autour de quelques exemples concrets et dans une perspective non-exhaustive, quelles formes il peut adopter⁴⁰.

Les textes profanes

L'environnement linguistique dans lequel il baigne et le plurilinguisme des textes qu'il copie font partie des facteurs clairement identifiables des hésitations du scribe, fait particulièrement notable lorsque les langues sont apparentées – le scribe risquant d'être pris de doutes à l'égard d'une forme qui lui paraît familière mais qu'il ne sait pas très clairement à quelle langue attribuer. Cette première hésitation linguistique

OLSEN, « Les classiques latins et la critique textuelle médiévale (IX^e-XII^e siècles) », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 139 (1995), p. 817-827, en particulier p. 818-819.

⁴⁰ Si elles sont bien réelles, nous ne nous attarderons pas sur les hésitations sur le type d'écriture à utiliser, la forme des lettres, ni sur les changements de style d'écriture au cours de la copie d'une même main, ou encore les sceaux annoncés mais jamais ajoutés, pour nous concentrer sur les hésitations linguistiques.

peut se doubler d'une autre, plus substantielle, touchant à l'écriture de la langue vernaculaire. La langue romane écrite n'étant pas sortie toute casquée du crâne du latin, elle demeure dans un état d'élaboration permanente, de réinvention graphique, d'adaptation ; cet état qui nous paraît, avec notre regard contemporain, instable, engendre chez les scribes des phénomènes qui nous semblent être des hésitations, des inconséquences ou des inconstances.

Pour entrer plus en détail dans cette recherche du doute dans le comportement des scribes, attardons-nous à présent sur un exemple emprunté à Keith Busby⁴¹, celui du fabliau du *Chevaliers qui fist les cons parler*, auquel nous allons tenter d'appliquer la grille de lecture que nous avons définie jusqu'ici. Ce cas est favorable à une analyse comparative : un premier scribe s'est occupé de la copie de ce fabliau dans le manuscrit C⁴² et a également travaillé sur le début de la copie de ce même fabliau dans le manuscrit E⁴³, (E¹), tandis qu'un deuxième copiste a copié la seconde partie du fabliau dans E (E²). On ne sait si E est copié sur C ou si tous deux ont un modèle commun, hypothèse qui nous paraît toutefois plus probable⁴⁴.

La première constatation qui ressort de la comparaison des deux copies du premier scribe est l'existence de variations graphiques entre les deux copies, voire à l'intérieur d'une même copie. Il suffit pour s'en convaincre de regarder en parallèle ces quelques vers (certes pas choisis

⁴¹ Keith BUSBY, *Codex and context...*, op. cit., p. 64-73.

⁴² Berlin, Staatsbibliothek-Preußischer Kulturbesitz, Hamilton 257.

⁴³ Paris, BnF, f. fr. 1593.

⁴⁴ Cf. Keith BUSBY, *Codex and context...*, op. cit., p. 64. Si Jean Rychner pense, en raison du faible nombre de variantes, que E¹ a été copié sur C, tandis que C et E² auraient le même modèle (Jean RYCHNER, *Contribution à l'étude des fabliaux : variantes, remaniements dégradations*, Genève, Droz, « Recueil de travaux publ. par la Faculté des Lettres, Université de Neuchâtel », 28, 1960, vol. I, p. 47-50), Willem Noomen et Nico van den Boogaard sont en faveur de deux copies d'un modèle commun (*Nouveau recueil complet des fabliaux*, Willem NOOMEN et Nico VAN DEN BOOGAARD (éd.), Assen, Van Gorcum, 1983-1998, 10 tomes, t. III, 1986, p. 14-20), ce que semble conforter la comparaison des variantes graphiques *infra* (l'existence aux v. 107, 190 et 220 dans E de fautes absentes de C ne permettant pas en soi de trancher).

tout à fait au hasard) de *C* et *E*⁴⁵ :

<i>C</i>	<i>E</i> ^l
Car je vos di tot assureur,	Car je vos di tot assureur,
Que il fesoit les cons parler	Que il fesoit <i>le con</i> parler
Quant il [I]e voloit apeler	Quant il le <i>voleit</i> apeler
Le cul qui iert en l'archepel	Le cul qui <i>ert</i> en l'archepel
Responnoit bien a son apel	<i>Responnoit</i> bien a son apel

Certaines de ces variations pourraient passer pour de bénignes alternances graphiques (*responnoit* et *responnoit*), tandis que d'autres sont pour nous plus étonnantes car elles relèvent, comme le fait remarquer Keith Busby, de traits dont on se sert en dialectologie pour identifier l'origine de la *scripta*⁴⁶, comme pour *voloit* et *voleit*. D'autres encore changent légèrement le sens (*les cons* et *le con*). On pourrait voir là une simple entropie ou une inconsistance du scribe, ou bien encore un « excès joyeux » de variance. Peut-être faut-il plutôt y voir une volonté consciente du scribe de retravailler son modèle, accompagnée d'une remise en question, d'une forme de doute face à la qualité du modèle ou à son adéquation avec le public recherché ou le commanditaire du manuscrit. On peut réunir une bonne part de ces traits en quelques types, et ils semblent correspondre à une volonté de modernisation des graphies (doublée parfois peut-être d'une volonté de dédialectalisation), avec notamment les redoublements de *r*, *s*, *n* et *l* à certaines positions, peut-être également la substitution de *-s* à *-z*⁴⁷, ainsi que les changements dans la notation des diphtongues, notamment le passage de *provoirre* à *proverre*, changements qui viennent en outre affecter les graphies de l'imparfait. D'autres modifications touchent les graphies verbales, là encore dans le sens d'une modernisation avec le passage de *iert*

⁴⁵ Nous transcrivons les vers 16-22 des deux manuscrits et soulignons.

⁴⁶ Keith BUSBY, *Codex and context...*, *op cit.*, p. 67.

⁴⁷ Ici peut-être pour noter la prononciation d'un *r* dental fortement roulé, distinguer la prononciation [s] de la prononciation [z] de *s*, noter la voyelle nasale par le doublement de la consonne *n*, avec en sus emploi du *l* double final devant *e* caduc après *e* ou *o*. Cf. Nina CATACH, *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Paris, Larousse, 1994, « Trésors du français », respectivement p. 1141, 1149 et 1156.

à *ert* (deux fois) et d'*avosmes* à *avommes*.

	<i>C</i>	<i>E¹</i>
-r- / -rr-	ariere	arriere
-s- / -ss-	pensement furent truisiez poisant asés	penssement fussent truissiez poissant assez
-n- / -nn- -nn- / -n-	responoit <i>abandonneront</i>	responnoit <i>abandoneront</i>
-l- / -ll-	novele puceles beles parole	novelle pucelles (x4) belles parole
-ll- / -l-	<i>damoiselles</i>	<i>damoiseles</i>
-z / -s	sanz gaagnerez sachiez faudrez vendrez irez	sans gaagnerés sachiés (x2) faudrés vendrés irés
-s / -z	<i>besoins</i>	<i>besoinz</i>

Tableau 1 : consonnes

	<i>C</i>	<i>E¹</i>
ei / ai ein / ain	eit einz ateint	ait ainz (x2) ataint
eign / ain ai / ei	Toreigne <i>chaitis</i>	Torraine <i>cheitis</i>
ei / oi	enceis	ençois
oi / e -oit / -eit -oent / -oient	provoirre voloit oent valoent	proverre voleit oient valoient
ou / o	pour entour dolousent	por (x4) entor dolosent
o / ou	<i>partot</i>	<i>partout</i>

Tableau 2 : voyelles et diphtongues

On notera que l'existence de quelques rares cas contraires à la dynamique générale pousse à songer que *E* et *C* sont en réalité copiés sur un modèle commun, plutôt que l'un sur l'autre. À cette modernisation s'ajoute parfois une volonté de désambiguïisation :

<i>C</i>	<i>E¹</i>
(v. 156) Je lour reportere arriers	Je <i>lor</i> reportere arriers
(v. 157) Lour robes comment que il praigne	Lour robes comment que il praigne
(v. 165) Si lour a lour robes rendues	Si <i>lor</i> a lour robes rendues

Ce qui pourrait passer pour une hésitation est ici vraisemblablement un choix pris à ce moment de la copie de différencier le pronom personnel de l'article possessif, choix facilité par la proximité des deux⁴⁸. Si l'on ne peut écarter l'hypothèse que le scribe a agi différemment pour satisfaire les goûts de deux commanditaires différents – souhait de préserver des graphies

⁴⁸ Par rapport à *C*, où l'on trouve utilisé indifféremment *lor* (v. 9, 117, 126, 127, 129, 139), puis *lour* (v. 156, 157, 165) et *leur* (v. 171), dans *E*, le scribe emploie *leur* une première fois pour le possessif (v. 139) avant d'opter pour la distinction évoquée (v. 156-165).

archaïsantes dans un premier cas, volonté de fournir une copie plus aisée à lire et plus conforme aux normes du temps dans l'autre –, cet exemple nous permet de voir dans une certaine mesure que le scribe n'hésite pas à douter, à remettre en question son modèle et la qualité de celui-ci, ni sa propre connaissance et pratique de la langue, pour arriver à un résultat qui lui semble meilleur ; on pourrait ainsi le comprendre comme la manifestation de deux états différents du système du scribe, et donc du « diasystème » qui résulte de sa confrontation au modèle⁴⁹.

Si l'on ne peut encore qualifier ce type de pensée de « philologique », on voit toutefois naître au XIII^e siècle un phénomène qui existe déjà en germe dans la façon dont les troubadours, dès le XII^e, revendiquent leur paternité sur les textes et leur talent, ou bien encore expriment la crainte que leurs poèmes soient corrompus au cours de leur transmission, comme Marcabru dans *Lo vers comens, quan vei del fau* :

Mas menut trobador bergau
entrebesquill ;
me torno mon chant en badau
e'n fan gratill.⁵⁰

On trouve en réalité déjà chez Guilhem IX une affirmation de ses qualités propres dans *Be voill que sapchon li pluzor* :

Ben vueill que sapchon li pluzor
d'un vers, si es de bona color
qu'ieu ai trat de bon obrador ;
qu'ieu port d'aicel mester la flor,

⁴⁹ Cf. Cesare SEGRE, « Critique textuelle, théorie des ensembles et diasystème », *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 62 (1976), p. 279-292.

⁵⁰ « Mais de petits troubadours pathétiques et brouillons, me ridiculisent mes chansons et en font un objet de moquerie » (*Marcabru. A Critical Edition*, Simon GAUNT, Ruth HARVEY et Linda PATERSON (éd.), Cambridge, DS Brewer, 2000, p. 418, cité par Laura KENDRICK, « L'image du troubadour comme auteur dans les chansonniers », in *Auctor et auctoritas : invention et conformisme dans l'écriture médiévale*. Actes du Colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 14-16 juin 1999, Paris, École des chartes, 2001, « Mémoires et documents de l'École des chartes », 59, p. 508-519 [cit. p. 510]).

et es vertatz,
 e puesc ne trair lo vers auctor,
 quant er lasatz.⁵¹

Cette affirmation de leurs qualités propres par les troubadours influence la mise par écrit de la lyrique occitane au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle, tout particulièrement en Italie du Nord, autour de l'affirmation d'un statut d'auteur pour les troubadours. Celle-ci se manifeste par un soin particulier porté à l'attribution des textes et une mise en relief dans la structure de certains manuscrits qui répartissent les poèmes en des sections d'auteur, qu'ils font débiter par sa *vida* et son portrait (chansonniers *AIK*). Elle induit également un caractère hautement « actif »⁵² de la tradition, qui complique grandement la vie des philologues et les empêche de tracer des filiations simples et des liens de parenté clairs entre les manuscrits. Cette tradition se distingue par de nombreuses interventions sur le texte, collations, etc. Le clerc Bernart Amoros déclare d'ailleurs, dans le prologue du chansonnier qu'il compile : « si ai mout emendat daquo qieu trobei en lisseple [...] maint luec son queu non ai ben aut lentendimen per qieu noi ai ren volgut mudar, per paor qieu non peiures lobra [...] »⁵³. Le chansonnier *H*⁵⁴ est aussi un exemple de ce type d'attitude philologique :

⁵¹ « Je veux qu'on sache d'un *vers*, s'il est de bonne couleur, que je l'ai pris dans un bon atelier : car de ce métier, j'emporte la palme, en vérité, et je peux en prendre à témoin ce *vers* lui-même, quand il sera laçé ». Nous traduisons d'après *Guglielmo IX. Poesie*, Nicolò PASERO (éd.), Modène, Mucchi, 1973, « Subsidia al corpus des troubadours », 1, p. 165.

⁵² Stefano ASPERTI, « La tradizione occitanica », in *Lo Spazio letterario del Medioevo. 2. Il Medioevo volgare, II, La Circolazione del testo*, P. BOITANI (dir.), Rome, Salerno, 2002, p. 521-555 (cit. p. 537).

⁵³ « si j'ai beaucoup corrigé de ce que je trouvai dans le modèle [...] il y a de nombreux passages que je n'ai bien pu comprendre, ce pourquoi je n'en ai rien voulu changer, de peur que je n'empirasse l'œuvre » (*La Première partie du Chansonnier de Bernart Amoros, conservée par les mss. a, ca, Fa*, Edmund STENGEL (éd.), Leipzig, Theodor Weicher, 1902, p. 6. Nous traduisons).

⁵⁴ Cf. Antonella LOMBARDI et Maria CARERI, « *Intavulare* » : *tavole di canzonieri romanzi. I, Canzonieri provenzali. 1, Biblioteca apostolica vaticana. A (Vat. lat. 5232), F (Chic. L.IV.106), L (Vat. lat. 3206) e O (Vat. lat. 3208), H (Vat. lat. 3207)*, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, 1998, « *Studi e testi* », 387, p. 295-299. De petites dimensions (210x150mm), copié entre Padoue et Trévis à la fin du XIII^e siècle,

plutôt qu'une copie d'un autre chansonnier, il est l'exemplaire de travail, le « scartafaccio di lavoro », selon l'expression de Gianfranco Folena⁵⁵, de celui que Stefano Asperti appelle « un véritable et propre philologue *avant la lettre* »⁵⁶.

Mais peut-on ici vraiment parler de pensée philologique naissante *appliquée au vernaculaire* ? Cette pensée se fonde sur le décalage linguistique, géographique et chronologique qui éloigne ses tenants des textes étudiés, elle prend racine dans cette distance qui crée un besoin de réflexion sur le texte, un besoin de critique. Elle s'appuie sur le statut de langue littéraire de ces langues étrangères que sont l'occitan et le français, langues étrangères mais aussi langues littéraires anciennes, dotées d'une tradition prestigieuse et d'autorités affirmées⁵⁷. Leur statut de langue écrite

H est dans sa majeure partie l'œuvre d'un même compilateur, intervenu en deux temps : tout d'abord, il transcrit un groupe important de textes, en laissant espaces et feuillets blancs en prévision d'éventuels ajouts ; puis il revient à plusieurs reprises sur les textes déjà intégrés, en ajoute de nouveaux en se fondant sur d'autres sources, insère des feuillets isolés, etc. Ensuite, une deuxième main, que Maria Careri qualifie de « riordinatore » (réorganisateur), revient sur le texte des chansons, fait encore quelques ajouts et corrections, rajoute rubriques et initiales ornées, réordonne et numérote les fascicules (et une troisième et dernière main copie une *canso* d'Uc de Saint-Circ).

⁵⁵ Gianfranco FOLENA, « Tradizione e cultura trobadorica nelle corti e nelle città venete », in *Culture et lingue nel Veneto medievale*, Padoue, Editoriale Programma, « Filologia veneta. Testi e studi », 1990, p. 1-37 (cit. p. 11).

⁵⁶ « un vero e proprio filologo *ante-litteram* ». Stefano Asperti note également que ce dernier, intervenant sur une première transcription très sélective, apparentée à *D*, ajoute d'autres textes, mais se livre également à « des révisions et collations étendues des textes déjà transcrits, avec l'aide de plusieurs modèles ultérieurs, que l'on peut associer à d'autres manuscrits circulant dans la région, et des corrections, des intégrations de *coblas* initialement manquantes, des variantes d'attributions, des révisions de l'ordre des strophes, avec parfois l'intégration de propres et véritables apparats de variantes et de gloses interprétatives » (Stefano ASPERTI, « La tradizione occitanica », art. cit., p. 537. Nous traduisons).

⁵⁷ L'affirmation d'un statut d'auteur pour les troubadours se double de l'affirmation d'une valeur d'« autorité de la "*fin'amors*" », rayonnant de la lyrique et invoquée notamment par une partie de la littérature occitane non lyrique (*ensenhamens, novas*), entérinée par la façon dont sont cités et commentés les maîtres du *trobar*. Cf. Françoise VIELLIARD, « Auteur et autorité dans la littérature occitane médiévale non lyrique », in *Auctor et auctoritas...*, op. cit., p. 375-389, en particulier p. 383-389.

et littéraire en fait un objet d'études et d'attention des érudits, point sur lequel elles tendent à rejoindre le latin, tout en ouvrant la possibilité à d'autres langues, et au vernaculaire italien au premier chef, de les rejoindre. Elles quittent alors le domaine du doute du scribe pour pénétrer dans celui du doute du philologue.

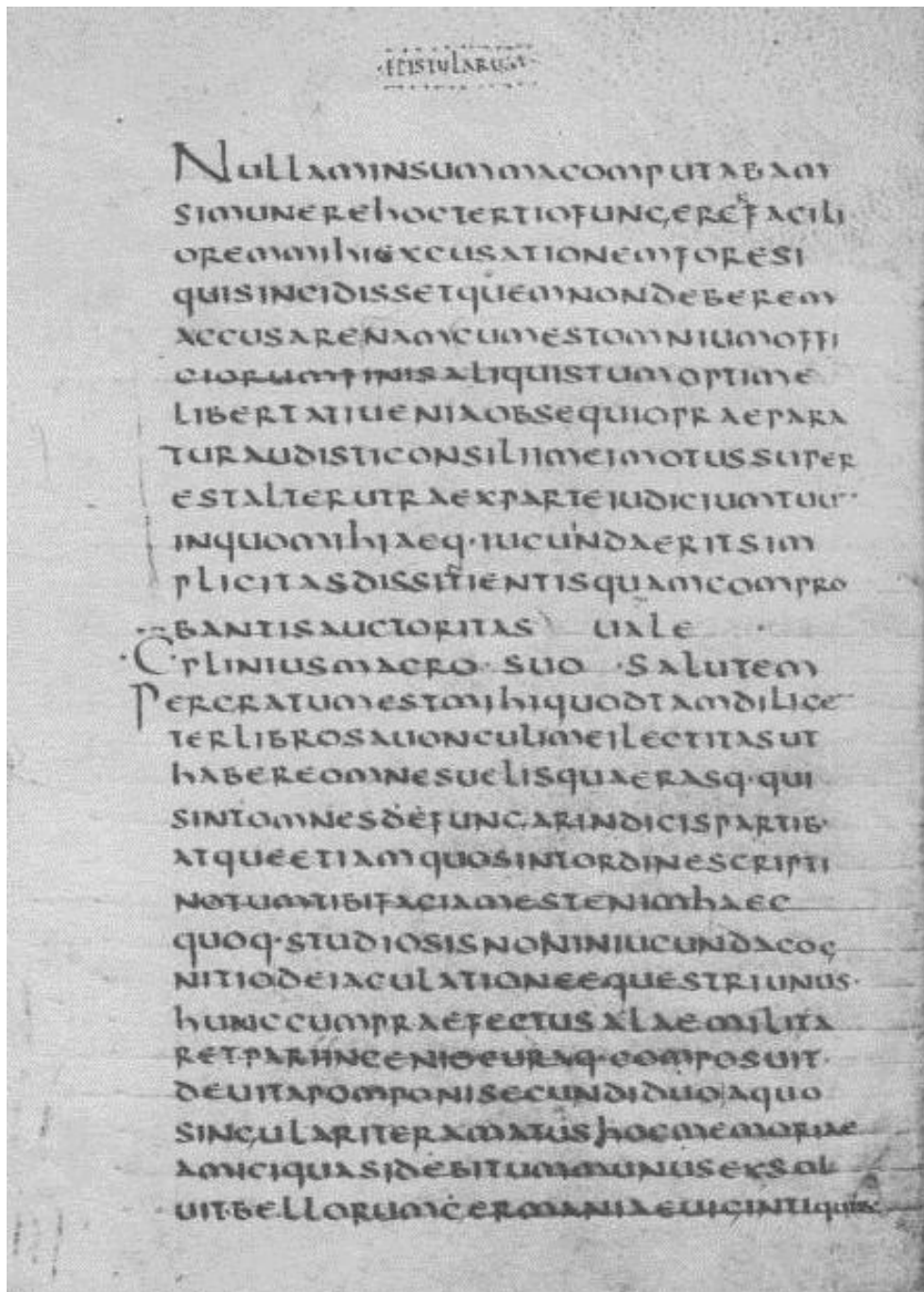


Figure 1

New York, The Pierpont Morgan Library, M. 462, f° 6v°.

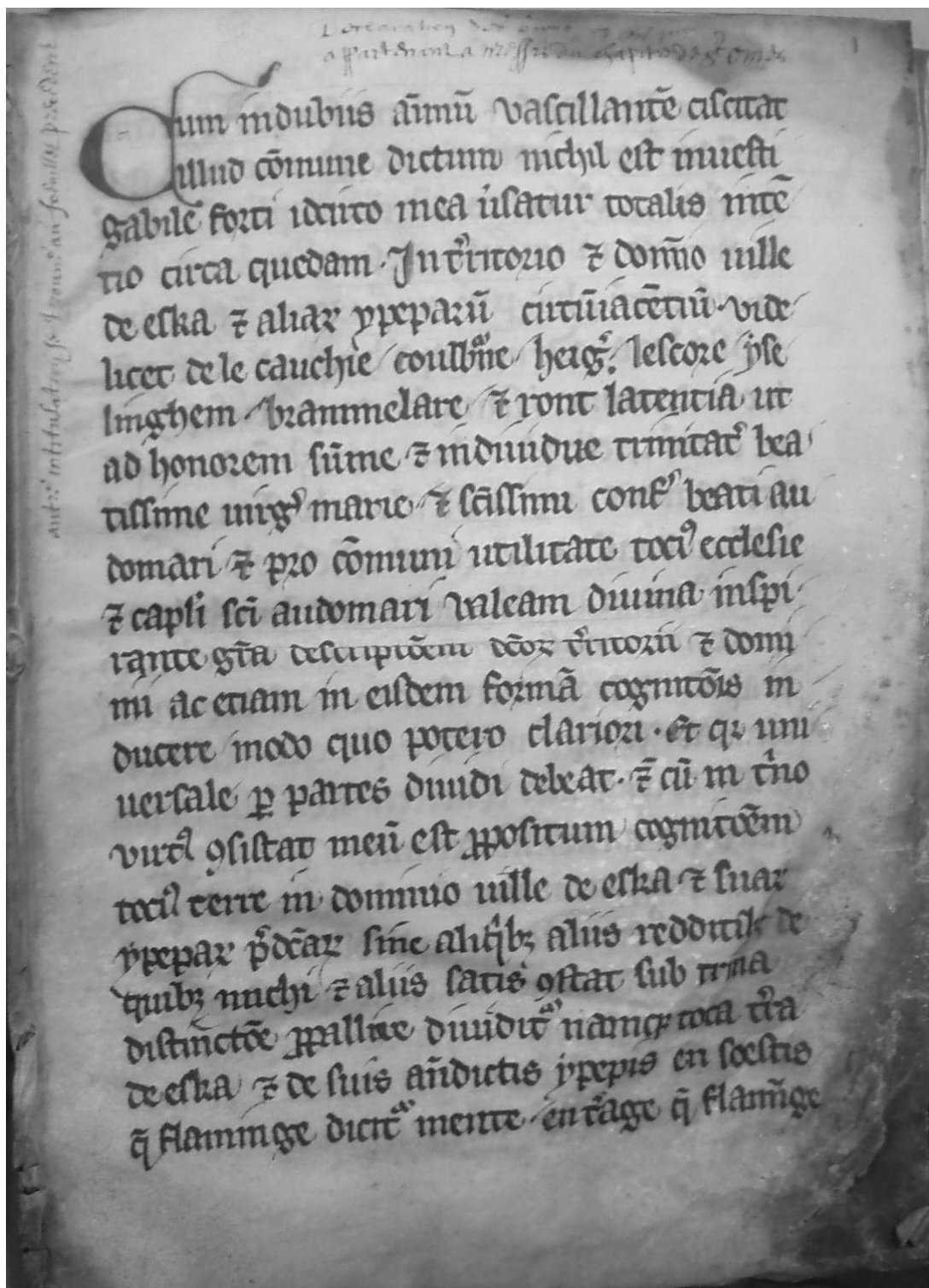


Figure 2

Archives Départementales du Pas-de-Calais,
 dépôt de la Bibliothèque municipale de Saint-Omer, 2 G 2308, f° 1.